**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**44e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**COLOMBIE**

 **7 NOVEMBRE 2023,14h 30-18h**

Monsieur le Président,

Madagascar remercie la Colombie pour son rapport dans le cadre de ce 4e cycle de son Examen Période Universel.

Ma délégation tient à saluer en premier lieu la coopération fructueuse entre le HCDH et la Colombie marquée par :

* l’ouverture du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH) sur place, et ce, à la demande du gouvernement colombien ;
* la visite en personne du Haut-Commissaire aux Droits de l’Homme en janvier 2023 ; et
* le maintien de la présence du bureau pays du HCDH jusqu’en 2032.

Cette coopération répond à la nécessité pour les parties prenantes d’œuvrer pour la paix et de définir les parts de responsabilité lors des conflits armés et la place de la justice transitionnelle, dont les actions ont permis de procéder à des enquêtes et poursuites judiciaires sur les atteintes aux droits de l’homme.

Par ailleurs, Madagascar se réfère à la recommandation du Comité pour l’élimination de la discrimination raciale sur la nécessité d’introduire dans la législation colombienne une définition de la discrimination raciale conforme à l’article premier de la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de mener à bien des enquêtes approfondies sur les cas de discrimination raciale. À cet égard, ma délégation salue le co-parrainage par la Colombie lors de la 54e session du Conseil des droits de l’Homme de la résolution A/HRC/54/L.31 intitulée « De la rhétorique à la réalité : un appel mondial à une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. »

Madagascar recommande à la Colombie de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La soumission du projet de loi n° 273 au Congrès en février 2023 dénote déjà la volonté de l’État colombien à aller dans ce sens.

Madagascar souhaite plein succès à la Colombie dans ses engagements en matière de protection et de promotion des droits humains.